

**Bilan technique de la mise en œuvre du RIFSEEP
au sein des académies en 2016**

**Emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de
la recherche (AENESR)**

Les AENESR bénéficient du RIFSEEP depuis le 1er janvier 2016.

I. Classement par groupe

Rappel de la cartographie : 3 groupes

Groupe 1 :

- En service interacadémique : secrétaire général du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles ;
- En service académique : adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de cabinet de recteur ou de vice-recteur, secrétaire général adjoint au secrétaire général de la Chancellerie des Universités de Paris, responsable sectoriel avec forte exposition et équipe importante (de type chef/responsable de division, responsable de direction, directeur/responsable de service, chef de département) ;
- En DSDEN et vice-rectorat : secrétaire général de DSDEN, directeur de cabinet de vice-recteur, secrétaire général et secrétaire général adjoint au secrétaire général et/ou directeur des ressources humaines en vice-rectorat (Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française) ;
- En établissement scolaire : adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable chargé d'au moins 7 établissements (≥ 7 établissements), adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable chargé de la comptabilité d'un établissement mutualisateur ou d'un Greta.

Groupe 2 :

- En service interacadémique : chef de division au service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles ;
- En service académique : responsable sectoriel avec forte exposition ou équipe importante (de type chef/responsable de division, responsable de direction, directeur/responsable de service, chef de département), chargé de mission transversale ou chef de projets transverses avec tâches complexes et/ou exposées et à forte expertise ;
- En vice-rectorat : secrétaire général et secrétaire général adjoint et/ou directeur des ressources humaines (îles de Wallis-et-Futuna) ;
- En établissement scolaire : adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent comptable chargé de 6 établissements au plus (≤ 6 établissements).

Groupe 3 :

- En service académique : chargé de mission, chef de projet sectoriel ou coordonnateur académique.

Le barème des AENESR se présente comme suit :

Groupe de fonctions	AENESR <u>non logés</u> par nécessité absolue de service				AENESR <u>logés</u> par nécessité absolue de service		
	Socle de gestion	Plafond IFSE	Plafond CIA	Total RIFSEEP	Plafond IFSE	Plafond CIA	Total RIFSEEP
1	13 600 €	40 290 €	7 100 €	47 400 €	23 865 €	7 110 €	30 975 €
2	10 700 €	35 700 €	6 300 €	42 000 €	20 535 €	6 300 €	26 835 €
3	7 800 €	32 130 €	5 670 €	37 800 €	17 205 €	5 670 €	22 875 €

II. Répartition des AENESR en fonction de leur affectation et par genre

- Répartition des AENESR entre les services déconcentrés et les EPLE :

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total
Services déconcentrés	51,4 %	9,0 %	1,5 %	61,9 %
EPLÉ	31,9 %	6,2 %	0,0 %	38,1 %
<i>dont logés NAS *</i>	22,5 %	4,7 %	0,0 %	27,2 %
<i>dont non logés NAS *</i>	9,4 %	1,5 %	0,0 %	10,9 %
Total	83,3 %	15,2 %	1,5 %	100,0 %

* Les agents logés sont tous des adjoints gestionnaires exerçant des fonctions d'agent comptable en EPLE.

Plus de 4 emplois sur 5 ont été classés dans le groupe 1.

- Répartition des AENESR par genre :

	Hommes	Femmes	Total
Services déconcentrés	50 %	50 %	58 %
EPLÉ	70%	30%	42 %

Les hommes et les femmes sont également représentés dans l'emploi d'AENESR sur les postes à responsabilité en service déconcentré. En revanche, les hommes sont plus nombreux que les femmes à exercer les fonctions de gestionnaire agent comptable en EPLE dans l'emploi d'AENESR.

III. Montants indemnitaires moyens attribués aux AENESR relevant de l'enseignement scolaire en 2016

- Montants indemnitaires moyens perçus par les AENESR en service déconcentré :

	IFSE	CIA	Total RIFSEEP
Groupe 1	22 580 €	1 190 €	23 770 €
Groupe 2	16 730 €	550 €	17 280 €
Groupe 3	18 940 €	830 €	19 770 €

En 2016, les AENESR en service déconcentré ont bénéficié en moyenne de 22 900 € au titre du RIFSEEP.

- Montant indemnitaires moyens perçus par les AENESR en EPLE :

	IFSE	CIA	Total RIFSEEP
Groupe 1	12 040 €	400 €	12 440 €
Groupe 2	11 250 €	350 €	11 600 €

En 2016, les AENESR adjoints gestionnaires agents comptables ont perçu en moyenne 12 355 € au titre du RIFSEEP.

Les trois quarts de ces personnels sont logés par nécessité absolue de service. Les personnels non logés bénéficient de montants indemnitaires supérieurs de 25%, en moyenne, à ceux des personnels logés.

- Montants indemnitaires moyens par genre

L'écart de rémunération entre les AENESR hommes et femmes affectés en service déconcentré est peu significatif :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Groupe 1	24 531 €	22 962 €	23 770 €
Groupe 2	17 522 €	17 090 €	17 280 €
Groupe 3	19 770 €	19 770 €	19 770 €

La situation est plus favorable pour les AENESR femmes exerçant les fonctions d'adjoint gestionnaire et agent comptable en EPLE, pourtant moitié moins nombreuses que les hommes :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Groupe 1	12 286 €	12 812 €	12 440 €
Groupe 2	11 082 €	12 403 €	11 600 €

IV. Versement du CIA

Le CIA complément indemnitaire facultatif plafonné qui peut être versé une ou deux fois par an.

- **Effectivité du versement du CIA :**

	Nombre d'académies ayant classé des agents dans les groupes	Nombre d'académies versant du CIA
Groupe 1	30	24
Groupe 2	19	13
Groupe 3	1	1

On constate que :

- 11 académies et 3 vice-rectorats ont classé tous leurs emplois d'AENESR dans le groupe 1,
- 6 académies et 1 vice-rectorat ne versent pas de CIA.

- **Ratio du CIA moyen par rapport au plafond réglementaire**

Le CIA est un élément mineur du RIFSEEP. Les montants versés sont très inférieurs aux plafonds réglementaires :

	Plafond réglementaire	En service déconcentré		En EPLE	
		Montant moyen de CIA	Ratio	Montant moyen de CIA	Ratio
Groupe 1	7 110 €	1 190 €	17 %	400 €	6 %
Groupe 2	6 300 €	550 €	9 %	350 €	6 %
Groupe 3	5 670 €	830 €	15 %	0 €	0 %